

Formation des membres du CSE : Santé, Sécurité et Conditions de travail (entreprises de - de 300 salariés)

Objectifs

Les membres du CSE peuvent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ce droit à la formation existe pour tous les CSE, quelle que soit l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement. Grâce à cette formation, les membres pourront définir et mener des missions de contribution à la protection de la santé et de la sécurité de tous les salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise ou l'établissement public.

Public Visé

Les membres du CSE

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

Les fonctions et missions des membres du CSE sur la partie Santé, Sécurité et conditions de travail

- L'historique des origines
- Les textes réglementaires applicables
- Le fonctionnement de la cellule Santé, Sécurité et conditions de travail
- Les moyens de la cellule Santé, Sécurité et conditions de travail
- Les principales missions de la cellule Santé, Sécurité et conditions de travail

Les sources du droit en santé, sécurité et conditions de travail

- Le droit européen
- Le Code du travail
- Le Code de la sécurité sociale
- Le Code pénal
- Le Code de l'environnement
- Les autres codes

Réflexion sur l'accident du travail et ses conséquences

- Les définitions de l'accident
- L'accident de travail
- Le droit de retrait et le danger grave et imminent
- L'accident de trajet
- Les maladies professionnelles
- Les conséquences administratives de l'accident et la maladie
- Les conséquences juridiques

Les indicateurs de sécurité

- Les documents de consultation
- Les droits à l'information
- Lecture, utilisation et exploitation
- Le document unique
- Les lieux de l'information

Les principes de la prévention

- La directive 89/392/CEE
- La prévention des risques dans l'entreprise (Art. L.41211)
- L'intervention des entreprises extérieures

Les risques professionnels

- Prévention des principaux risques professionnels
- La directive cadre 89/654/CEE sur les lieux de travail
- Les directives, EPI, machines outils, informatique, gestes et postures, signalisation

Les méthodes d'analyse des accidents

- Les principes de l'analyse à priori
- Le mécanisme de l'accident

EXPERTISE FORMATION BBM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73650058865

- La construction de l'arbre des causes
- Les autres méthodes d'analyse

Objectifs pédagogiques

- Se situer en tant que membre du CSE dans leurs attributions Santé, Sécurité et conditions de travail
- Tirer les leçons d'un accident du travail
- Participer à l'élaboration de la politique de prévention dans son entreprise
- Dialoguer de manière constructive
- S'organiser dans l'action

Méthodes et moyens pédagogiques

Cours théorique sur la réglementation

Exercices d'application pour illustrer chaque point du programmé.

Méthodes et modalités d'évaluation

Une fiche d'évaluation de fin de formation permet de mesurer les connaissances acquises pendant la formation et d'établir un niveau d'acquisition (hors parcours certifiant).

Un questionnaire d'évaluation à chaud permet d'avoir un retour sur les conditions de déroulement de la formation et d'évaluer le ressenti et la satisfaction de chaque participant.

Modalités d'Accessibilité

Se reporter sur notre site internet www.sudformationbbm.com à l'onglet "accessibilité".

Effectif

12



Contactez-nous !

Julien BELMONTE

Tél. : 0632494594

Mail : contact@sudformationbbm.com